L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR JÉROME BAYON.

MERCREDI MATIN, 9 NOVEMBRE 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLES-ORLÉANS, 9 novembre.

Le goëlette *Josefa*, arrivée hier de Campêche, nous a apporté une liasse de l'*Iris* de cette ville jusqu'au 30 Oct.; cette feuille contient l'intéressante nouvelle que l'état d'Yucatan, qui s'était séparé de la fédération mexicaine depuis 1829, vient de rentrer dans l'ordre constitutionnel : un décret de la Convention Souveraine réunie à Mérida, en date du 3 octobre, rétablit dans toute sa plénitude la constitution fédérale de la république, celle de l'état, et toutes les lois qui en dérivent, telles qu'elles existaient en novembre 1829 avant l'insurrection. De nouvelles élections auront lieu pour la composition des corps législatifs, dont la réunion est fixée au 27 du courant.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 13 septembre.

Nous avons rapporté, d'après les journaux anglais, quelques détails curieux de la cérémonie du couronnement. Le roi Guillaume IV, qu'entourent en ce moment les acclamations de son peuple, et qui est entré dans une lutte énergique pour faire prévaloir les droits de ce peuple sur les odieux privilèges de l'aristocratie, a dû se soumettre de bonne grâce à un gothique usage, où se retrouve tout l'esprit de la constitution britannique. On reconnaît là ces monstrueux abus et ces puissantes libertés qui ont vécu long-temps sur le même sol avant d'en venir à se heurter.

Le roi jure de gouverner la Grande-Bretagne et les possessions qui en dépendent selon les statuts et les lois du parlement. Ainsi il rend hommage à la souveraineté nationale : mais en même temps il promet, dans les mains d'un prêtre, de maintenir et défendre l'église anglicane, sa doctrine, sa liturgie, sa discipline et sa domination : c'est à-dire, d'opprimer les croyances d'une partie de ses sujets, et de manquer à cette première loi de la civilisation moderne, *la liberté de conscience*; il s'engage encore, par serment, à conserver aux évêques et au clergé d'Angleterre, ainsi qu'aux églises confiées à leurs soins, tous les droits et privilèges dont ils sont en possession.

Or, sait-on quel est le poids de ce serment? Sait-on de quelles charges ces évêques si étroitement liés à l'aristocratie, accablent les classes inférieures de la Grande-Bretagne? Qu'on lise attentivement dans un des derniers numéros de la *Revue britannique*, un article sur la richesse du clergé d'Angleterre, que nous avons déjà cité, et l'on aura à méditer longuement sur la révolution qui se prépare dans ce pays.

Le clergé anglican tire de la dîme la plus grande partie de son revenu; mais il puise à beaucoup d'autres sources des sommes très considérables : c'est lui qui exploite la plupart des établissemens de charité, et qui possède toutes les dotations affectées aux chaires et aux écoles publiques dans l'université; d'immenses propriétés territoriales sont attachées aux sièges épiscopaux, aux cathédrales, aux collégiales; il a en outre le casuel, les offrandes de pâques, les dotations des chapelles, les vicariats, les taxes des maisons dans les villes, et le monopole des emplois de prédicateurs, de chapelains, de bibliothécaires, d'administrateurs, dans une foule d'établissemens publics. Toutes ces branches de revenus réunies, dîmes ecclésiastiques, produits des évêchés, des doyennés, des chapitres, des curés, bénéfices, oblations, casuel, emplois de tout genre, s'élèvent, dans l'Angleterre et le pays de Galles, d'après un calcul modéré, à un total de 9 millions 459,565 liv. st. (236,489,125 fr.)!

Le nombre des prélats, dignitaires et desservans, qui absorbent cette somme énorme de 236 millions par année, est tout au plus de 7,694; ce qui donne un revenu moyen de 30,760 fr. par individu. Quelques-uns de ces dignataires reçoivent depuis 100 mille francs jusqu'à 500 mille francs par année; l'archevêque de Cantorbéry, de son propre aveu, n'a pas moins de 800,000 fr. Il est à remarquer que ces ecclésiastiques, si richement dotés, ne résident point dans leurs diocèses, et que toutes les fonctions actives sont remplies par des délégués appelés *curate*, dont quelques-uns sont réduits à un traitement de quelques centaines de francs. Il est à remarquer, surtout, que le clergé catholique, qui a été dépouillé par le clergé anglican, nourrissait les pauvres de ses aumônes, tandis que l'entretien de ces pauvres est maintenant à la charge des paroisses.

On a calculé que le clergé de toutes les églises chrétiennes du monde, qui compte 199,728,000 croyans, ne reçoit qu'environ 224,975,000 fr., tandis que le clergé d'Angleterre et du pays de Galles, pour six millions et demi de fidèles, reçoit et consomme seul 236 millions de francs.

Le clergé anglican est encore plus avide et plus dévorateur en Irlande. Dans ce pays, où l'on ne compte guère qu'un million et demi d'habitans qui ne soient ni dissidens, ni catholiques, huit cents et quelques prêtres ont un revenu de 35,664,675 fr.! Non contens de posséder un dixième du sol, ils réclament en outre la dîme des produits, et cela en présence d'une population qui se débat dans les convulsions de la faim, et du crime qu'elle engendre!

Ce tableau doit faire comprendre par quels liens le clergé d'Angleterre se rattache à l'aristocratie. Il y a entre ces deux corps mêmes intérêts de puissance et de richesse; ils se fortifient l'un et l'autre des abus sous lesquels gémit le peuple. L'établissement de la réforme parlementaire ne fera que précéder une réforme plus vaste qui embrassera tout l'ordre social. Ils le savent : le sentiment de ce péril les porte à mettre en commun tous leurs efforts, pour renverser l'entreprise de lord Grey. Mais, quel que puisse être en ce moment le succès de leurs intrigues, une révolution les attend. Nous qui avons fait la nôtre, on nous propose de rassembler sur notre sol tous les élémens d'une nouvelle aristocratie : sans doute, afin que la génération qui nous suivra se lève une dernière fois pour la détruire. (*National.*)

—On nous communique la note suivante :

"Un voyageur qui arrive de Constantinople par Trieste, annonce que le grand-seigneur, à peine de retour d'un voyage qu'il avait été faire dans ses états, a octroyé une sorte de charte à ses sujets. A l'avenir, un conseil de finances, élu par les fidèles musulmans, se rassemblera auprès du divan et votera des fonds à la manière des chambres représentatives des états constitutionnels de l'Europe. Cette singulière innovation a fait grand bruit dans la capitale de l'islamisme et a rencontré des obstacles. Le chef de la loi est arrêté; l'artillerie de nouvelle organisation et les troupes disciplinées tiennent la population en échec. Il paraît aussi qu'une sorte de conseil de province sera établi auprès des gouverneurs dans chaque pachalich, et que Mahmoud a l'intention de maintenir une division entre le pouvoir militaire des pachas et leurs prérogatives judiciaires. Les détails de ces réformes importantes ne peuvent tarder d'arriver par la voie de Smyrne.

"Les journaux ont déjà parlé du projet qu'aurait le grand seigneur de s'emparer des revenus du clergé. C'est, selon toute apparence, pour atteindre ce but qu'il a pris les mesures que nous venons de rapporter."

—On lit dans le *Moniteur* de ce jour :

"On a des lettres de Berlin, en date du 30 août. Il y était parvenu des nouvelles du quartier général russe, et des extraits des gazettes de Varsovie, qui allaient jusqu'au 24. Ce sont les chambres qui ont investi le général Kapkowski de pouvoirs presque illimités, même celui de traiter avec les Russes. Il a pour conseil six ministres, et pour suppléant le député Niemoiowski. Le général Skrzynecki s'était retiré entièrement de l'armée, dont le général Dembinski était resté le commandant en chef. Le prince Adam Czartoryski, ainsi que Lelewel, Vincent Niemoiowski et les autres membres du gouvernement, avaient tous donné leur démission. Le commandant de la garde bourgeoise, comte Ostrowski, s'était également démis de cette charge. Les auteurs et fauteurs de l'émeute et des massacres du 15 étaient mis en jugement; tous les clubs étaient fermés et abolis. Le prince Adam Czartoryski s'était rendu au quartier général polonais et y était encore le 23. Le quartier général russe était toujours à Nadarzyn. Les nouvelles du 30, de Berlin, s'arrêtent là, et il n'en est point arrivé d'autres en ce moment sur les affaires de la Pologne."

—Les lettres du nord confirment, sur tous les points, la nouvelle de l'insurrection des colonies militaires de Nowogorod.

Le choléra a encore été cette fois la cause ou le prétexte de la rébellion. D'effroyables cruautés ont été exercées contre les chefs qui avaient d'abord essayé, au péril de leur vie, de ramener les colons à l'obéissance.

Deux généraux, plus de deux cents officiers de tout grade, des médecins, des femmes, des enfans, ont péri dans des supplices inouis. Plusieurs ont été pendus à des arbres et massacrés à coups de hache; d'autres, attachés par les bras à des poteaux, ont eu les jambes séparées du corps à coups de baguettes de fusils.

Le plan des insurgés était de marcher sur Pétersbourg; mais il paraît qu'à Nowogorod même la soumission a été offerte sous la condition d'une amnistie, et on assurait, au départ du courrier, que l'amnistie était accordée.

De pareils événemens, à quarante lieues de Pétersbourg, dans le cœur même de la vieille Russie, font naître de graves réflexions sur la situation de l'empire russe.

—On écrit de Valladolid (Espagne), le 22 août :

"Le roi a donné l'ordre à la division que commande le maréchal de camp don Paulo-Garcia et Vermudez, de partir pour l'Estramadure (frontière du Portugal), et à une division de Burgos, commandée par le maréchal-de-camp don Antonio-Mugoz et Pereyre, de partir pour Ciudad-Rodrigo, afin d'occuper le pont de Fuente de Onoro et Aldea del Obispo (frontière du Portugal.) Cette vigilance du cabinet espagnol donne à croire qu'il existe quelque projet secret pour aider le Portugal dans sa résistance contre don Pedro."

PARIS, 9 septembre.

L'agitation qui s'est manifestée, il y a peu de jours, à la suite des tentatives d'un petit nombre de femmes contre la machine à tordre les schalls de la rue du Cadran, s'est continuée aujourd'hui dans le quartier environnant. Nous n'avons connaissance, jusqu'à présent, que de quelques-uns des accidens ordinaires : il y a eu des pierres lancées sur divers points et des groupes dispersés par la force publique. Cette agitation, qu'on n'attribue jusqu'ici à aucune opinion et dont la police aussi paraît innocente, a quelques ressemblance avec les troubles qui eurent lieu dans la rue St.-Denis il y a deux mois. Le caractère de ce rassemblement n'est pas menaçant; mais la seule existence des rassemblemens est une affliction de plus pour le commerce de Paris, déjà accablé. M. le président du conseil, à cheval et en costume de ministre, précédé de commissaires de police en écharpe, accompagné de M. le maréchal Lobau et suivi de l'état-major de la garde nationale et d'une forte escorte de cavalerie, a parcouru dans l'après-midi les quartiers Montmartre, Montorgueil et Saint Denis, théâtres des rassemblemens. Nous ne pouvons que louer M. Périer d'avoir voulu voir par ses yeux et éclairer sa responsabilité avant de l'engager. Nous espérons qu'il aura apprécié le véritable caractère de ces nouveaux troubles, et qu'il ne voudra pas s'en faire un moyen de forcer la conscience de la chambre dans la question de la pairie, ce qui serait un plus grand malheur pour lui que pour nous.

PARIS, 9 septembre.

Des lettres de Terceira, en date du 24 juillet, annoncent que les îles Graciosa, Flores et Corvo viennent de proclamer spontanément l'autorité de la reine doña Maria et la charte constitutionnelle du Portugal. Dans toutes ces îles la population s'est soulevée contre les garnisons miguélistes, qu'elle a forcées de mettre bas les armes. A Graciosa, 400 soldats de la ligne se sont rendus. Les actes et proclamations annonçant ces événemens importans ont été publiées dans la *Chronica*, journal officiel de Terceira.

La régence prend des mesures pour mettre sur un pied de défense respectable tout l'archipel des Açores. A Fayal on a remis en état de service cinquante-cinq pièces de canon que les miguélistes avaient enclouées. L'esprit public est excellent dans toutes ces îles, et les constitutionnels sont pourvus en abondance d'armes de toute espèce.

Le ministère de la régence vient d'être changé. M. d'Albuquerque, qui en était l'âme s'était depuis long-temps rendu impopulaire et avait, par son caractère altier et indomptable, contribué à prolonger les divisions qui ont affligé l'émigration portugaise. Le nouveau ministère se compose de patriotes prononcés et attachés par les liens d'une étroite amitié au général Saldanha. Ce sont le général Pisaro pour la guerre et la marine, et M. Brak-Lamos pour la justice, l'intérieur, les finances et les affaires étrangères. Un des premiers actes du nouveau ministère a été de supprimer tous les appointemens des fonctionnaires publics et de les remplacer par une pension alimentaire fixée à 70 f. par mois pour tous les employés de l'état, y compris les ministres et les régens eux-mêmes qui seraient dans la position de réclamer ce secours. Cette mesure est motivée sur la nécessité d'affecter aux dépenses de la guerre que la régence va faire à don Miguel toutes les sommes dont elle peut disposer.

Le caractère bien connu des nouveaux ministres fait présager que, dans un court délai, des dispositions énergiques seront prises pour l'exclusion du tyran du Portugal. Dans de telles circonstances, on ne peut que déplorer la tentative prématurée qui vient d'être faite à Lisbonne pour proclamer la constitution.

AUTRICHE.

Des nouvelles rassurantes sont arrivées de Hongrie au sujet des troubles causés par les paysans. La prompte apparition des troupes régulières a mis un terme aux insurrections de plusieurs comitats, particulièrement dans ceux de Zips, de Zemplin et de Sarosch. Plus de 400 paysans ont été arrêtés et livrés aux tribunaux. Sept ont déjà été condamnés et exécutés à Eperies. Dans les environs de cette ville, où d'horribles excès ont été commis et où les paysans, se sont formellement insurgés pour ravager les châteaux et les domaines des seigneurs, quelques compagnies du régiment d'infanterie de Giulay ont suffi pour rétablir la tranquillité et protéger les gentilhommes qui n'avaient pas encore été pillés. Une grande cherté de vivres, et les vexations que se sont permises contre leurs sujets les seigneurs ou leurs agens, sont données comme la cause de ces tumultes, qui se seraient étendus de plus en plus si la force des armes ne les avait comprimés. Là où des seigneurs ont pris en considération la situation fâcheuse des paysans, non seulement la tranquillité n'a pas été troublée, mais encore leurs propriétés ont été protégées par les paysans eux-mêmes. (*Gazette de Prusse.*)

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 3 septembre.

D'après la manière dont le journal officiel de Saxe, la *Gazette de Leipsick* rend compte des événemens arrivés dans cette ville, on pourrait croire que ces événemens n'ont eu aucune gravité; mais les nouvelles particulières ne laissent point de doute sur l'irritation du peuple; elle est tellement forte que, pendant le combat, les gardes communales et le peuple, on a entendu crier : *Mort aux rois! mort aux catholiques! vive la constitution de la Hesse!*

Voici le récit officiel. Un ordre est arrivé il y a quelques jours, de la part de S. A. R. le prince Jean, pour que la garde continentale prît possession d'un nouveau poste; cet ordre a mécontenté une partie de la garde communale. La journée d'hier était destinée à la prise de possession, qui se fit à six heures du soir. Une foule de spectateurs était rassemblée, et on avait l'espoir que tout se passerait tranquillement; mais le résultat a été tout autre : on entendait de tous côtés des sifflets, comme dans les journées de septembre de l'année dernière. Des groupes furieux suivaient, en poussant des cris, les membres isolés de la garde communale qui s'éloignaient avec des ordres, et plusieurs gardes communaux qui devaient tenir libre le passage d'une rue, furent maltraités. Les sifflets et les cris s'accroissaient à chaque instant, et la garde communale à cheval se vit dans la nécessité de balayer plusieurs rues; mais la cavalerie trouvant de la résistance, et la foule n'obéissant plus aux remontrances, on eut recours à force. Cependant, la grêle de pierres jetées sur les gardes communaux s'augmentait, et beaucoup furent blessés, quelques-uns même mortellement. Enfin, après qu'on se fut inutilement efforcé, pendant près d'une heure, de conjurer l'orage afin de ne pas sacrifier la vie de beaucoup de braves gens, il devint indispensable de faire marcher la garnison militaire. Celle-ci réussit à disperser par quelques salves les rassemblemens, après avoir vainement, et à diverses reprises, engagé chacun à se retirer. Plusieurs personnes ont été tuées, d'autres blessées. A onze heures du soir, la tranquillité était rétablie.

Une lettre particulière de Leipsick, du 1er. de ce mois, porte, entre autres choses : "Le peuple a succombé; mais nos citoyens ont prouvé qu'ils étaient dignes d'être libres. Plus de 400 ont été blessés; 80 l'ont été mortellement; le nombre des morts n'est pas connu. Une partie des gardes communaux s'est réunie aux citoyens; mais le gouvernement a appelé toutes les troupes de ligne, et la disproportion des forces a été trop grande. Dans ce moment, il règne un silence morne dans la ville. Une députation de la magistrature doit aller à Dresde pour communiquer au roi les vœux de son peuple : mais on ne croit pas que S. M. la reçoive. On dit que la foire n'aura pas lieu."

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 8 août.

Voici des détails sur l'incendie qui a dévasté le faubourg de Pera :

"L'incendie a commencé dans un magasin rempli de barriques d'eau-de-vie, et situé au lieu appelé le champ-des-Morts. Il a parcouru toutes les habitations qui forment sur ce point le quartier de Péra, et n'a pu être maîtrisé qu'à la pointe de Galata, à l'endroit où est établi l'hospice des Dervices-Tourneurs. Les cyprès et les petits cimetières qui se trouvent dans cette partie du faubourg n'ont pas été respectés par le feu. Ainsi, l'espace que l'incendie a parcouru en semant la destruction à droite et à gauche peut être comparé à la distance qu'il y a entre les Tuileries et la barrière de l'Etoile. C'est dans cette partie de Péra que se trouvaient les palais des ambassadeurs européens et les principales maisons des Francs qui se livrent au commerce et à l'industrie.

"On évalue à 20,000 le nombre des maisons brûlées. La plupart des habitants n'ont sauvé que leurs personnes. Ils sont presque tous campés au-dehors, et sans aucune espèce de ressource; les Francs sont peut être les plus malheureux, car ils n'ont rien à espérer des consulats, dont les chancelleries ont été la proie des flammes.

"Le palais de l'ambassadeur de France, qui renfermait des meubles et des tableaux d'un grand prix, est entièrement consumé. Le palais de l'ambassadeur d'Angleterre, nouvellement bâti, est également réduit en cendres. Toutes les églises grecque, arménienne et latine, et le couvent des capucins, ont été détruits; enfin cette partie élevée de Péra, qui avait été préservée, il y a quelques années, de l'incendie qui dévora le quartier au-dessous, n'offre plus aujourd'hui qu'un vaste désert.

"L'ambassadeur d'Autriche seul a sauvé quelque chose, grâce aux secours qui lui ont été donnés par les équipages des navires de sa nation. La perte de l'ambassade d'Angleterre est évaluée à plusieurs millions; le ministre de cette nation veut se faire payer par le sultan. Il a dressé une protestation contre cet affreux événement, qu'il attribue à la malveillance. Ce que le commerce a perdu ne peut se calculer.

"On ne connaît pas encore le nombre des morts; jusqu'à présent on n'en a trouvé que 50.

"Depuis le terrible incendie de 1784, Péra n'avait point été le théâtre d'un événement aussi désastreux.

"Au milieu de ces scènes de désolation, on ne peut s'empêcher de remarquer l'impassibilité des Turcs : lorsqu'ils sont parvenus à sauver leur chat, leur sopha et leur pipe, ils se consolent en disant : *Dieu l'a voulu!*"

Note Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

☞ *Pour les noms des consignataires des batimens arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.*

EXPÉDIÉS.

Navire Alabama, Rockett, New-York, Wilhor Hazard.
Brick Maria, Larrasan, Havane, S Cucullu.
Brick Hope, Marston, Boston, Cockayne, Watts & Co.

PARTIS.

Bateau de remorque Porpoise, pour les Passes, avec les navires Woodbury et Alabama, et le brick Maria.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Grampus, Wales, des passes, ayant mis en mer les bricks Marengo et Barbara—Il a amené le brick Oceana, de New-York, la goel. Amaltea, entrée en détresse, et la goel. Josefa, de Campêche. Il a quitté la Barre le 7 à 3 heures de l'après-midi. A l'ancre en dehors, brick South-Carolina, de Marseilles, et deux autres bricks dont on ne connait pas les noms. Il a rencontré dans le fleuve, les navires Lotus et Chancellor—Au Détour, brick Susan. Thing, de St. Yago de Cube, sur lest; passagers, MM. Santos et Setus. Aussi, dans le fleuve, brick William et brick William; ainsi que plusieurs petits batimens.

Bateau de remorque Porpoise, Davis, de la passe du S. O., ayant mis en mer les navires Ed. Bonnaffé et Bobert-Wilson, les goëlettes Tita, Tepeyac et Mexican—il a amené dans le port les navires Louisville et Hy. Thompson. Un navire et un brick étaient en dehors de la barre; le navire South Carolina et un autre nom inconnu, étaient à la passe du S. O.

Navire paquebot Louisville, Price, de New-York.
Naviae Hy. Thompson, Williams, de Boston.
Navire Oceana, Leslie, de New-York.
Goel. Amaltea, Roea, rentrée en détresse.

ARRIVES AU BASSIN.

Goell Bee, Bonfouca, avec des briques,
Goel. Pin et sloop Cotton-Plant, Pearlington, do
Goel. Sally-Katto et Elenor, Tanchipao, du bois.

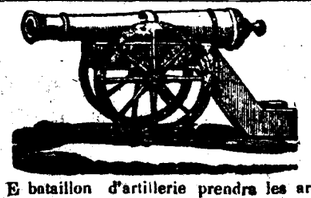

LE bataillon d'artillerie prendra les armes pour un exercice à feu au fusil, dimanche, 12 du courant, à 6 heures et demie du matin, pantalons bleus, sac sur le dos.

Par ordre, U. DURÉE,
Adj.-Major.
7 nov

ON offre à vendre un bon jardinier, s'adresser rue St. Louis, No. 23. 2 nov.

JUSTIN DUREL, venant de France à bord du navire *Olympia*, a l'honneur d'informer le public qu'il se propose de faire l'ouverture de ses marchandises (sous peu de jours.) Le Magasin déjà connu sous la raison de Ve. VanKoenen & co., est maintenant situé rue Royale, No. 155, entre les rues St.-Louis & Toulouse, vis-à-vis la banque de l'Association Consolidée. 9 nov—2

AVIS.—A vendre par Mde. Ve. Y. LEBLANC—Pois Royal, ditto de 40 jours et Navets plats, blancs, et couronne rose, de la nouvelle-récolte. 9 nov.

AVISO.—Si FERNANDO REYNA, cazador del 12e. batallon del ejército mejicano, es siste en esta ciudad, se presentará al Consul de su nacion para enterarse de una órden que le comprende.

Nueva-Orleans y noviembre 9 de 1831.—3

TOILE DE RUSSIE.—100 pièces toile de Russie de Zotoff, ayant droit au draw-back, reçues récemment par le navire Hy. Thompson, de Boston, à vendre par W. G. HEWES,
9 nov. Rue du Camp, No. 9.

CLOUS de Boston—500 barrillets de clous reçus par le navire Henry Thompson de Boston, à vendre par W. G. HEWES,
9 nov Rue du Camp, No. 9.

LE soussigné offre à vendre, à bon marché, plusieurs cabriolets de rencontre, un phaéton qui a peu d'usage, 1 voiture, 1 barouche de 2de. main.—Aussi, des voitures neuves de toute espèce. M. WALTON,
9 nov Rue de la Douane, No. 14.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 13 decembre 1831, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, la propriété suivante, appartenant pour un tiers, à la succession de Pierre Dorestan Dalcour, h. de c. l., et pour les deux autres tiers à Emmanuel Dalcour et Angélique Aury; savoir :

Un *Lot de Terre* situé rue Condé, entre les rues St.-Philippe et Ursulines du côté Nord Ouest, ayant (mesure française) 35 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. Hugues Lavergne, et de l'autre par celle de Manette Desprey, avec les édifices en bois qui sont dessus.

Conditions—1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement, les billets seront divisés par coupons, à la Convenance des vendeurs.

Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Théodore Seghers not. pub. aux frais des acquéreurs. 9 nov

Madame Cienfuegos, autoriste par son mari, contre Ninette,

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi prochain, 19 novembre, à 4 heures de l'après-midi, sous le Principal, 13 chaises, une paire fers à repasser, une glace, etc. etc.—Saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,
9 nov. Marshall.

J. Brown contre *G. Morrisson, M. S. Mukers* contre *le même.*

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 18 novembre, à 4 heures de l'après-midi, rue Cirod, entre les rues Magasins et Camp, une quantité de foin, saisie dans l'affaire ci-dessus.
8 nov. L. DAUNOY, marshal.

James H. Tunisson vs. *James Welsh.*

IL sera vendu à l'encan de Guion & Co. rue de Chartres, mardi, 8 novembre, à midi, les articles suivants, qui sont maintenant sous un *writ* de saisie provisoire, lancé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, savoir : des etagères propres à un magasin de linge ou de souliers, 20 bijoutières, tiroirs &c.
7 nov L. DAUNOY, marshal.

AVIS.—Il a été trouvé vis-à-vis l'habitation de Mme. Livaudais, la semaine dernière, un PORTEFEUILLE, contenant quelques billets de banque. La personne à qui appartient ce portefeuille, est invitée à se présenter à Mr. J. A. Livaudais, sur les lieux, prouver sa propriété en payant les frais du présent avis, et donner une recompense raisonnable à la femme qui a trouvé ce portefeuille. 8 nov.—3

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu *P. A. Marchand*, d'avoir à faire connaître sous 10 jours, au greffe de la Cour des Preuves, leurs reclamations contre la dite succession.—Par ordre de la cour,
8 nov. MARTIN BLACHE, Register.

BOIS DE TEINTURE—35 à 40 tonneaux en débarquement en face de la rue Bienville, à vendre par
VICTOR DE LA COVA,
4 nov rue St. Louis, No. 45.

AVIS.—Charles De Blanc, ci-devant de la maison de De Blanc & Lavillebœuvre, de cette ville, ayant pris un intérêt dans la maison de Gray & Durrive, les affaires seront conduites sous la raison de Gray, Durrive & Co.

A. P. GRAY,
EDMOND DURRIVE,
1 nov.—3 CHARLES DE BLANC.

A vendre par les soussignés, 200 barils whiskey, 87 do prime porc, 17 do bœuf, 30 do huile de castor, 25 roulx. fil d'emballage.
GRAY, DURIVE & CO,
1 nov. No. 38 rue de la Nlle.-Levée.

EN débarquement des navires Cincinnati et Tuscarosa de Philadelphie et N. York.

5 barils sel Epsom; 5 do. Perlash; 10 caisses quinquina; 5 do. crême tartre; 2 do. manne; 1 do. réglisse; 100 liv. baume capahu; 300 do. orge perlé, poudres de Seidlitz, de soda et Saratoga; pilules de Lee; pains et cire à cacheter; medicamens patentés; eau de floride.

F. P. DUCONGE,
3 nov au coin des rues Chartres & Conti.

DEMANDE DE FERBLANTIERS ET DE CHAUDRONNIERS,

ON demande cinq ou six bons Ferblantiers et Chaudronniers, auxquels on donnera de bons gages, s'adresser à
BASS & McGREGOR.
Encoignure des rues Commerce et Notre-Dame.
2 nov—3

DEMANDE.—Un Jeune Homme récemment arrivé de la Martinique, désirerait trouver une place en qualité de Sucrier ou d'Econome sur une habitation; il se chargerait au besoin des deux parties. Il peut produire les meilleures attestations quant à sa réputation et à ses capacités. S'adresser pour plus amples renseignemens à
29 sept LINCOLN & GREEN.

CARTONS POUR CHAPEAUX.

DES cartons de toutes les grandeurs se font et se vendent au No. 46, rue Royale, par
3 nov—3 E. COLMES.

QUELQUES bons nègres de champ, à louer durant la prochaine récolte; s'adresser au No. 23 rue St. Louis. 2 nov.

MAQUEREAUX—100 barrils Maquereaux Nos. 1, 2 et 3, 70 demi-bls., do. Nos. 1 et 2, en débarquement du brick Tuskar, à vendre par [1 nov] STETSON & AVERY.

POUR BALTIMORE.

Le brick paquebot BOURNE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Benthal, sera expédié sous peu,—pour fret ou passage, s'adresser à
J. W. ZACHARIE & Co,
9 nov Rue Bienville.

POUR ST. YAGO DE CUBE.

Le brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre KANHAWA, capt. H. W. Ramsden, sera sans délai pour le port ci-dessus. Pour fret ou pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, en face des Magasins Bleus, ou à
8 nov J. W. ZACHARIE & CO.

POUR NEW-YORK et PHILADEPH

Le brick HOWARD, capitaine John Brooks, ayant une parte de son chargement engagée pour ou l'on ou l'autre des ports ci-dessus, pourrait recevoir un fret de 80 à 100 hts. de sucre, si l'on s'adressait immédiatement à bord, ou à
5 nov H. PERRET & CHARBONNET.

POUR BORDEAUX—Le beau brick français, A. 1. l'AIMABLE MARIE, fin voilier, capt. Fabre, sera prêt sous peu de jours à recevoir son chargement, et partira le 15 novembre *fixe*. s'adresser au Capitaine à bord ou à
4 nov P. E. SORBE, rue Royale No. 118.

TIRAGE DE LA LOTERIE
DES NATCHITOCHES, 19ème. classe,
12, 17, 22, 27.
7 nov J. B. FAGET, *Directeur.*

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.
20ème. CLASSE DE 1831.
Le tirage aura lieu le Samedi 19 Novembre.
GROS LOT
10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	" "	1,500	1,500
1	" "	1,000	1,000
1	" "	800	800
1	" "	623	623
6	" "	500	3,000
6	" "	300	1,800
6	" "	200	1,200
156	" "	50	7,800
156	" "	20	3,180
621	" "	8	4,992
7800	" "	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS.....$ 4
DEMI BILLET..... 2
QUARTS DE BILLET..... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES :—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
7 nov. *Directeur.*

VENTES A L'ENCAN.

JEUDI prochain, 10 du courant, à 4 heures après midi, dans les magasins au coin des rues Toulouse et Bourgogne, pour clore un compte, il sera vendu à l'encan
110 barriques Vin de Bordeaux,
importées par l'aimable Marie, et ayant droit au Draw-back.—Conditions à la vente. 9 nov.

PAR F. DUTILLET.

LE soussigné fera vendre, samedi, 19 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, les nègres qu'il employait aux travaux de l'habitation qu'il a vendue; ces nègres sont jeunes et bien constitués, ils parlent anglais et français; il y a dans le nombre d'iceux un charpentier et un bon pareur de bardeaux et bon charretier, et les autres sont charretiers, laboureurs, vachers et bucherons; et en outre une négresse très-bonne cuisinière et plusieurs autres négresses blanchisseuses et repasseuses, bonnes domestiques et gardiennes d'enfans.

Conditions :—Payables à un an, en billet endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque. Les actes de vente seront passés par Mr. T. Seghers.
9 nov—6,3os E. CARRABY.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI prochain, 12 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse, les bancs No. 57, 63, et 64 de l'Eglise du Christ—Conditions—comptant. 9 nov.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI prochain, 12 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse, l'esclave *PATSEY*, âgée d'environ 35 ans, elle est couturière, et gardienne d'enfants, elle est acclimatée, et vendue pleinement garantie—Conditions : 6 mois de crédit en billet endossé à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 9 nov

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI prochain, 12 courant, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett, l'esclave WILLIAM, âgé d'environ 25 ans, bon laboureur et conducteur de bœufs; il est entièrement garanti, à l'exception qu'il s'est absenté une ou deux fois.—Conditions : 4 mois de crédit, en billet endossé à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par devant William Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 8 nov.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI prochain, 12 du courant, à midi, à la Bourse, il sera vendu le bateau à vapeur CINCINATTI, du port, d'environ 107 tonx. avec ses agrès, apparaux et fournitures, tel qu'il se trouve maintenant, vis-à vis le débarcadère supérieur. Ce bateau a subi de grandes réparations depuis juillet dernier; sa machine est extrêmement forte, elle est en bon ordre ainsi que les bouilloires. On peut en voir un inventaire au bureau de l'encanteur, au coin des rues Conti et de Chartres.—Conditions au moment de la vente. 7 nov.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI prochain, 12 du courant, à midi, à la bourse, il sera vendu l'esclave AMOS, âgé d'environ 38 ans; il est cuisinier et domestique de maison, et garanti des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception du maronnage.

Conditions—6 mois de crédit, moyennant un billet endossé à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

☞ Les actes de vente seront passés par devant G. R. Stringer, esq., not. pub., aux frais de l'acquéreur. 7 nov.

PAR ISAAC L. M'COY.

JEUDI matin, 10 du courant, à 10 heures, rue Bourbon, No. 11, entre les rues du Canal et de la Douane, il sera vendu grand nombre d'articles D'AMEUBLEMENT DE MAISON ET DE CUISINE, consistant en commodes, sophas, chaises d'acajou et autres, tables de différents sortes, bibliothèques et bureaux, grandes glaces et cheminée, garde-feu à main et autres ornemens de chiminee, chandeliers et lampes, bois de lit d'acajou, matelats de crins, armoires, presses à linge, tapis, lavabos, fauteils à roulettes, chenêts, garde-feu, pelles et pincettes, rideaux de fenêtres et ornemens, service de tableau pour le diner et le the. Aussi un grand piano de fabrique anglaise.

Au même endroit, et à la même heure, il sera vendu une excellente domestique de maison, âgée d'environ 30 ans; bonne cuisinière, excellente blanchisseuse, repasseuse, et couturière; elle est dans le pays depuis plusieurs années, et est pleinement garantie.

Les meubles seront vendus au comptant—et la domestique à 6 mois de credit, moyennant un billet endossé à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente aux frais des acquéreurs.
4 nov

PAR ISAAC L. M'COY.

MERCREDI prochain, 9 novembre, j'exposerai en vente à la résidence de M. Richard Brennan, rue Bienville, entre Bourgogne et Remparts, par ordre du curateur de Richard Brennan et de Brennan & Stewart;

Une quantité d'amenblemens de maison, chaises, tables à jouer, tables à manger, glaces, &c., &c., aussi des ustensiles de cuisine, et une bonne vache laitière.—Conditions comptant. 29 oct.

PAR ISAAC L. McCOY.

JEUDI, 29 novembre prochain, j'exposerai en vente au Café de la Bourse, à midi, par ordre du syndic de Richard Brennan, et de Brennan & Stewart, l'esclave *COMBA*, à un crédit de six mois, en billet endossé à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 29 oct.

PAR T. MOSSY.

MERCREDI 23 de Novembre prochain il sera vendu au café de la bourse Hewlett, à midi, par ordre de l'honorable Cour des Preuves de cette ville, pour compte de la succession de feu Mr. Claude Alexis